

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 JUILLET 2008 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Bonnie Feigenbaum et Messieurs les conseillers Clifford Borden, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Abraham Gonshor et David Sternthal, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur William Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, directeur général et Me Chantal Bergeron, greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Miller

- Demande pourquoi la Ville de Hampstead n'a pas fait de représentation comme la Ville de Côte Saint-Luc à l'Assemblée nationale sur le projet de loi 22 pour tenter d'avoir son service de premiers répondants.
- Demande quels sont les projets pour l'ancienne caserne des incendies

Mme Miller

- Demande quelle est l'utilité de garder les terrains de basketball ouverts alors qu'ils ne semblent pas être utilisés.

Mme Genziuk

- Demande des explications relativement au point 5.3 de l'ordre du jour.

2008-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

7.2 Autorisation de rembourser à la Ville de Côte Saint-Luc le montant payé pour l'installation des feux de circulation sur Fleet en 2003.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Elfassy
Conseiller Goldwax
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 5

A voté contre:

Conseiller Borden

Contre: 1

Adoptée sur division

2008-153

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE les procès-verbaux de la séance publique de consultation et de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2008 et des séances spéciales du 12 juin 2008 et 25 juin 2008 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2008-154

DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER MICHAEL GOLDWAX

Monsieur le conseiller, Michael Goldwax, a déposé devant le Conseil sa déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2008-155

FUSION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES

Attendu que la ministre québécoise de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé l'avant-projet de loi 88 modifiant les lois régissant les commissions scolaires publiques et les élections des commissions scolaires;

Attendu que la ministre a indiqué qu'elle étudierait un projet de fusion d'élections scolaires et des élections municipales;

Attendu que lors des élections scolaires il y a des listes électorales anglaises et françaises distinctes, ce qui créerait de la confusion aux bureaux de scrutin;

Attendu que, lors des élections municipales de 2005, il y avait déjà des problèmes importants et des retards aux bureaux de scrutin;

Attendu que tant les élections municipales que les élections scolaires méritent qu'on accorde l'attention appropriée aux candidats et aux enjeux qui sont en cause;

Attendu que la fusion de ces élections serait injuste pour les candidats et les électeurs;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Elfassy et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil de la Ville de Hampstead demande au gouvernement du Québec de continuer à assurer que les élections municipales et les élections scolaires soient tenues séparément et qu'elles ne se tiennent pas à la même date;
- QU'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Union des municipalités du Québec; à l'Association des municipalités de banlieue ; à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne; à la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau; au président du comité chargé d'étudier le projet de loi 88, Pierre Arcand; et au député de D'Arcy McGee, Lawrence Bergman.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-156

DÉCISION CONCERNANT L'APPEL À L'ÉGARD DE L'AVIS POUR « CHIEN DANGEREUX »

CONSIDÉRANT QUE, à la suite d'un incident survenu le 13 mars 2008, un avis pour « chien dangereux » a été donné le 25 mars 2008 par le Directeur de la sécurité publique de la Ville au propriétaire du chien en question, M. Allan Flegg et Mme Nancy Hoffman;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du chien a interjeté appel devant le Conseil pour demander l'annulation de la décision, appel qui a été entendu par le Conseil le 3 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE, après étude des rapports concernant l'incident survenu le 13 mars 2008, et après avoir entendu les témoins qui se sont présentés durant le processus d'appel du 3 juin 2008;

Il est proposé par le conseiller Gonshor, appuyé par le conseiller Borden et
RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le Conseil de la Ville de Hampstead, tel que prévu à l'article 5.7 du Règlement n° 761, procède à l'annulation de l'avis pour « chien dangereux » émis aux propriétaires, M. Allan Flegg et Mme Nancy Hoffman, le 25 mars 2008; et
- QUE le chien est interdit d'entrer dans le parc d'exercice pour chiens de la Ville, tant et aussi longtemps que les propriétaires du chien ne feront pas la preuve au conseil municipal que le chien a reçu un entraînement pour bonne conduite.

Adoptée

2008-157

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 747-7 – TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2008 / HIVER 2009

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Feigenbaum qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 747-7 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne 2008 / hiver 2009.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 747-7 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2008-158

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 745-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 745 DÉCRÉTANT LE TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Goldwax qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 745-1 modifiant le règlement n° 745 décrétant le tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement n° 745-1 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-159

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE RÈGLEMENT CONCERNANT DOSSIER DE COUR NUMÉRO 500-22-144399-089

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead est Défenderesse dans un dossier de la Cour du Québec du district de Montréal portant le numéro 500-22-144399-089;

ATTENDU QUE La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, demanderesse dans ce dossier, réclame un montant de 27 410,09 \$, plus intérêts au taux légal et indemnité additionnelle prévue par l'article 1619 C.c.Q.;

ATTENDU QUE toutes les parties ont convenu de régler ce dossier hors cour en signant une Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction qui sera signée par toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Sternthal et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la Ville paie à La Garantie Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord un montant de 20 500 \$ en capital, intérêts et frais et paie à la firme d'avocats Lavery, De Billy un montant de 500\$ pour leurs frais ;
- QUE la greffière de la Ville est autorisée à signer la Quittance mutuelle, complète et finale et Transaction, ainsi que la Déclaration de règlement hors cour;
- QUE le certificat du trésorier N° 08-031 daté du 2 juillet 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-160

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 419, CHEMIN DUFFERIN

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 3 juin 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement de deux étages sur un coté et à l'arrière de la résidence unifamiliale semi-détachée** située au **419, chemin Dufferin**, et préparé par **Agapai et Alt architectes**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-161

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 5791, CHEMIN FERNCROFT

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 26 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à l'avant et à l'arrière de la résidence unifamiliale isolée** située au **5791, chemin Ferncroft**, et préparé par **Wendy Spatzner architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-162

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 55 PLACE HEATH

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 27 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour l'ajout d'un deuxième étage sur une partie de la résidence unifamiliale isolée** située au **55 place Heath**, et préparé par **Serge Darsigny, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-163

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 40 CHEMIN, GRANVILLE

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Gonshor et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 28 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour un agrandissement à la résidence unifamiliale isolée** située au **40, chemin Granville**, et préparé par **Robert Moskovic, architecte**, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2008, soit **approuvé** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage n° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-164

AMÉNAGEMENT URBAIN ET INSPECTION DES BÂTIMENTS – PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 203, CHEMIN HARLAND

Il est proposé par le conseiller Elfassy, appuyé par le conseiller Goldwax et
RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale reçu le 2 mai 2008 montrant **des plans et élévations pour la démolition de la résidence actuelle et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée** au **203, chemin Harland**, et préparé par **Geiger &**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Huot, architectes, pour la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2008, soit **rejeté** conformément aux dispositions du chapitre 12 du Règlement de zonage N° 727 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2008-165

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juin 2008 a été soumise au Conseil.

Après délibérations, il est proposé par le conseiller Borden, appuyé par la conseillère Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} juin au 30 juin 2008, au montant de 620 411,46 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2008-166

AUTORISATION DE REMBOURSER À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC LE MONTANT PAYÉ POUR L'INSTALLATION, EN 2003, DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN FLEET

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 136 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q. 2008, c. 18 – Projet de loi n° 82), la Ville de Hampstead doit payer à la Ville de Côte Saint-Luc une somme de 204 137 \$, plus les intérêts au taux annuel de 4,6312%, courus depuis le 21 juin 2006 jusqu'à la date du paiement, en compensation du fait que la Ville de Côte Saint-Luc a assumé, à la place de la Ville de Hampstead, le paiement à la Ville de Montréal d'une somme liée à l'installation, durant l'année 2003, de feux de circulation sur le chemin Fleet sur le territoire de la Ville de Hampstead;

Sur proposition dûment présentée par la conseillère Feigenbaum, appuyée par le conseiller Gonshor, il est **RÉSOLU** :

- D'autoriser le trésorier de la Ville d'approprier la somme requise, mentionnée ci-haut dans le préambule, à même le surplus accumulé non réservé de la Ville de Hampstead pour rembourser la Ville de Côte Saint-Luc.

Monsieur le maire Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Feigenbaum
Conseiller Elfassy
Conseiller Gonshor
Conseiller Sternthal

En faveur: 4

Ont voté contre:

Conseiller Borden
Conseiller Goldwax

Contre: 2

Adoptée sur division

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-167

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture d'une niveleuse usagée;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 2 juillet 2008, celle de Globoquip est la plus basse conforme au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée par le Règlement d'emprunt n° 748 qui a été approuvé par la Ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture d'une niveleuse usagée soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

GLOBOQUIP / 9108-2741 QUEBEC INC.

Niveleuse John Deere modèle 772BH année 1995 (tel que spécifications)	81 750,00 \$
Trois Manuels et C.D.	1 250,00 \$
T.P.S. 5%	4 150,00 \$
T.V.Q. 7.5%	<u>6 536,25 \$</u>
Grand total taxes incluses	93 686,25 \$

- QUE le certificat du trésorier n° 08-028, daté du 2 juillet 2008, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-168

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des noms des employés auxiliaires de juillet 2008 et préparée par la directrice des Services communautaires;

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Gonshor et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires avec les taux horaires tels que spécifiés dans la liste de juillet 2008 pour le département des Services communautaires.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2008-169

APPROBATION DE L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par le conseiller Gonshor et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le Service des travaux publics :

Yannick Picard
Pierre Thibault

- QUE ces employés auxiliaires pourront être affectés à des fonctions selon les besoins de la Ville. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 301 et la Ville de Hampstead;

- QUE le conseil municipal approuve l'embauche des employés auxiliaires suivants pour le Service de la sécurité publique :

Diane Guerriero
Katherine Durivage

- QUE ces employés auxiliaires sont affectés à la fonction d'agent de sécurité publique, selon les besoins de la Ville, pour une durée approximative de quatre (4) mois. Ces embauches sont faites en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P. section locale 429 et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2008-170

EMBAUCHE DE MADAME IRINA IOURNIOUK À TITRE DE « SECRÉTAIRE (GREFFE) »

Il est proposé par la conseillère Feigenbaum, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'embaucher Madame Irina Iourniouk à titre de « Secrétaire (Greffe) » au plus tard à compter du 4 août 2008, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le S.C.F.P., section locale 429 et la Ville de Hampstead; et
- QUE le certificat du trésorier n° 08-030, daté du 2 juillet 2008 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-171

EMBAUCHE DE SIMONA SONNENWIRTH À TITRE DE « AGENT DE RESSOURCES HUMAINES »

Il est proposé par le conseiller Goldwax, appuyé par la conseillère Feigenbaum et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'embaucher Simona Sonnenwirth à titre de « Agent de ressources humaines » au plus tard le 28 juillet 2008, aux conditions usuelles ainsi

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

qu'à celles prévues dans la « Politique concernant les conditions et avantages des cadres » et dans la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead;

- QUE le certificat du trésorier no 08-029, daté du 2 juillet 2008 atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2008-172

CRÉATION D'UNE NOUVELLE FONCTION DE « ADJOINT(E) EXÉCUTIF(TIVE)»

Il est proposé par le conseiller Sternthal, appuyé par le conseiller Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE créer une nouvelle fonction cadre de « Adjoint(e) exécutif (tive) » dont la description est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante;
- DE nommer Madame Zelia Craveiro au poste d' « Adjointe exécutive » à compter du 8 juillet 2008, aux conditions usuelles, ainsi qu'à celles prévues dans la « Politique concernant les conditions et avantages des cadres » et dans la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Lorne Gold

- Demande quels sont les changements du règlement 745-1 par rapport au règlement 745.
- Demande des informations sur les travaux d'embellissement sur Fleet.

Mme Genziuk

- Demande ce que l'allocation de dépenses couvre par rapport à ce que stipule le règlement 745.
- Demande des explications sur l'augmentation annuelle de la rémunération des membres du conseil.

2008-173

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par la conseillère Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Chantal Bergeron, greffière